

DÉLIVRANCE DE CRÉDITS COMPENSATOIRES
(DGRCDÉ-DMC – Direction adjointe des opérations du marché)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
Promoteur	Terreau Biogaz s.e.c.
Titre du projet	Captage et destruction des biogaz au LET de la Nouvelle-Beauce
Code du projet	LE008
Période de rapport de projet	2022-01-01 au 2022-12-31
Règlement applicable	Règlement relatif aux projets de valorisation et de destruction de méthane provenant d'un lieu d'enfouissement admissibles à la délivrance de crédits compensatoires

SUJET
Délivrance de crédits compensatoires à la suite de l'analyse du rapport du projet et du rapport de vérification soumis par le promoteur

DÉLIVRANCE DE CRÉDITS COMPENSATOIRES
Nombre de crédits compensatoires demandés par le promoteur : 18 832
Nombre de crédits compensatoires délivrés : 18 616 du millésime 2022
Nombre de crédits compensatoires versés au promoteur : 18 057
Nombre de crédits compensatoires versés dans le compte d'intégrité environnementale : 559
Date de la délivrance : 2023-06-14
Explications :
Un écart de 216 crédits de moins a été décelé lors du recalcul effectué par le ministère. Les crédits admissibles sont donc de 18 616 .
Tel que prévu à l'article 70.4 du RSPEDE :
<ul style="list-style-type: none">• Verser 97 % de ces crédits compensatoires, arrondi à l'entier inférieur <u>dans le compte général du promoteur</u>• Verser le restant des crédits compensatoires (environ 3 %), <u>dans le compte d'intégrité environnementale</u>